

Le mois

le mois
L'REVUE NOUVELLE - JANVIER-FÉVRIER 2013

Jean-Pierre Nandrin (1947-2012)

JEAN PUISSANT ET ÉLIANE GUBIN

Confronté aux remous contemporains, la décolonisation (Jean-Pierre Nandrin naît au Congo et y passe son enfance), le « Walen buiten » qui fut le Mai 68 de Leuven — traumatisme collectif pour les francophones qui y ont été mêlés — et le pamphlet de Jean Chesnaux, *Du passé faisons table rase*, qui fut son Mai 68 personnel, Jean-Pierre Nandrin a poursuivi trois axes dans son existence publique. Le passé certainement (ses études en histoire moderne et son mémoire consacré aux comptes du domaine de Binche au XVIII^e siècle), la société assurément (sa pratique professionnelle dans l'enseignement secondaire, son profond engagement associatif), et sa volonté d'intégrer l'un à l'autre.

Élucider le passé n'est pas tout. « Il faut, à un moment donné, interroger le passé à propos de questions actuelles, fournir des éléments d'intelligibilité du présent. L'histoire ne donne pas de leçons¹. » Trois objectifs guident sa démarche historienne (expression qu'il avait définitivement adoptée) : comprendre, faire, communiquer. Ils ne sont ni successifs, ni parallèles, mais concomitants et entrecroisés. Enseignant dans le secondaire, par choix délibéré, pendant dix-neuf ans, ses engagements

associatifs le poussent à reprendre des études de droit puis à réaliser une thèse en histoire. Elle ne portera pas sur le droit social, envisagé un moment et thème d'une série d'articles où il avait finement analysé la législation post-1886 (paiement en nature, travail des femmes et des enfants, accidents du travail, contrat de travail...). Il avait mis en lumière combien, en Belgique, elle ne constitue nullement la rupture que l'historiographie se plaisait à souligner². Cet intérêt pour la législation sociale ne le quitta pourtant jamais, jusqu'à son inquiétude devant l'évolution actuelle qui, dans certains domaines, rappelle furieusement la situation hybride de la fin du XIX^e siècle dont la sortie n'a pu se faire qu'au prix de deux guerres et de tant de grèves.

Mais c'est à la construction du système judiciaire de la Belgique indépendante qu'il consacre sa thèse. Paradoxalement ce troisième pouvoir, qui sous-tend les deux autres, n'avait jamais été étudié systématiquement, à la différence des pouvoirs exécutif et législatif (dans ce dernier domaine, il a contribué à deux synthèses magistrales, l'histoire du Sénat en 1999 et de la Chambre en 2003), à la différence aussi des politiques qui en découlent, objets de tant d'études.

1 Éric de Bellefroid, « Jean-Pierre Nandrin, une Histoire particulière », *La Libre Belgique* en ligne, 27 décembre 2000.

2 « Genèse du droit du travail en Belgique. Plaidoyer pour la chronologie », KAB, 1997.

Dans de nombreux articles, comme dans sa thèse elle-même (partiellement publiée³), Jean-Pierre Nandrin démontre avec brio sa capacité à décortiquer la manière dont ce pouvoir judiciaire s'est construit, politiquement, juridiquement, mais aussi et surtout socialement⁴. Et de faire comprendre que, tandis que les pouvoirs exécutif et législatif avaient été contraints à se transformer, à évoluer en dépit des résistances, le pouvoir judiciaire avait tenu tête au changement. C'est dans l'urgence et la précipitation, sous la pression de l'actualité et sous nos yeux, qu'il a dû s'adapter brutalement à la démocratisation de la société contemporaine. Sa manière d'envisager les institutions du point de vue du droit certainement, mais aussi du point de vue social — sans pour autant constituer une sociologie historique du droit — était innovante et extrêmement prometteuse.

De même, sa démarche sociale, toujours tournée vers les autres, ceux d'en bas, les ouvriers, les femmes, majoritaires démographiquement mais minoritaires au plan juridique et social, voire éternels « mineurs » dans l'organisation institutionnelle des sociétés industrielles des XIX^e et début XX^e siècle, est au cœur de son engagement. Son intérêt pour les institutions s'enrichissait de sa constante préoccupation de comprendre les mobiles de ceux qui les imaginent, les définissent et les servent. Dans le passé comme dans le présent, dans les productions de ses collègues qu'il suivait grâce à une lecture attentive des revues nationales et internationales. C'est ici sans doute qu'il convient de souligner ses préoccupations historiographiques, l'attention qu'il portait aux débats et aux enjeux contemporains en Belgique mais aussi ailleurs⁵. En particulier, la

controverse sur « mémoire et histoire », épistémologiquement et socialement riche, sur les lois mémorielles et l'utilisation de l'histoire par le politique, sur l'histoire et la politique des droits de l'homme qu'il avait érigés en enseignements. La recherche permanente de ponts à jeter entre disciplines, entre institutions, entre individus le caractérise incontestablement. Et cette constante doit être soulignée car elle n'est pas nécessairement la vertu la mieux partagée dans le monde académique.

Jean-Pierre Nandrin figure parmi les fondateurs du Carhop (Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire), de La Fonderie (Musée de l'industrie et du travail de la région de Bruxelles) et du Carhif-AVG (Centre d'archives de l'histoire des femmes). Dans chaque cas, il s'agissait d'abord de sauvegarder les archives et les traces matérielles d'un passé riche, mais dispersé, voire disparate, menacé de disparition. Sa présidence du Conseil supérieur des archives privées de la Fédération Wallonie-Bruxelles couronna d'une certaine manière ce souci fondateur tout en lui donnant la possibilité d'œuvrer plus largement à cette sauvegarde de la mémoire d'une société civile en formation, face aux institutions publiques (mouvement ouvrier, mouvement des femmes, activités économiques, civilisation matérielle...). Ses nombreux écrits témoignent tout aussi clairement de ses engagements⁶, dans les revues scientifiques sans aucun doute, mais surtout dans des publications de vulgarisation, de mise à disposition d'un public plus large de questionnements, d'informations que sa « démarche historique » le conduisait à multiplier. Cette communication vers le plus grand nombre était pour lui fondamentale. Les premières publications du Carhop, le *Dictionnaire des femmes belges* (Racine, 2006) certainement, mais surtout *Les Cahiers*

3 *La justice de paix à l'aube de l'indépendance de la Belgique (1832-1848)*, Fusl, 1998.

4 Voir notamment « Justice, magistrature et politique aux premiers temps de l'indépendance de la Belgique » *Bull. Classe des lettres et des Sc. morales et politiques*, ARB, 1997, p 67-111.

5 « Bilans critiques et historiographiques en histoire contemporaine » *Cahiers du CRHDI*, 2006, avec une

introduction de sa plume.

6 Pour un aperçu de sa bibliographie et de ses activités scientifiques : voir le site des Fusl.

de la fonderie dont il dirigeait la rédaction et qui représentaient pour lui un effort permanent pour réaliser l'idéal de communication en histoire qu'il nourrissait depuis ses études. Il prêtait une attention aussi soutenue à la forme (l'image, l'illustration textuelle) qu'au fond : pour lui, l'histoire n'était pas un passé révolu, mais une manière de comprendre et de faire le monde que nous vivons. Pudique et discret sur sa vie privée, il était totalement accessible et ouvert dans sa carrière de chercheur et d'enseignant qu'il n'a jamais dissociée de son parcours de citoyen.

Nos projets communs d'une *Encyclopédie d'histoire des femmes*, d'une *Nouvelle histoire sociale de la Belgique*, qui ont donné lieu à de multiples réunions et débats animés, n'ont malheureusement pas abouti à temps. Les réaliser serait une belle preuve d'amitié. ■

À relire dans *La Revue nouvelle*, Jean-Pierre Nandrin, « Le pacte fondateur de la Belgique : un compromis léonin pour la laïcité? », septembre 2010 et « Pierre Goubert, historien (1915-2012) », septembre 2012.